

Ma petite entreprise...

On ne vous regarde plus du même œil depuis que vous êtes revenue de congé maternité ? Duboss ne vous confie plus les dossiers importants ? Pourquoi ne pas devenir votre propre patron ? Créer sa boîte, un doux rêve... mais qui peut devenir réalité !

PAR ESTELLE CINTAS



Srzechowski / Free / Orfidia

ROUSSE, 30 ANS, Céline Féné habite à Montrouge, juste à côté de Paris. Elle me reçoit dans un appartement de 65 m², avec son mari et ses deux enfants, de 5 et 2 ans et demi. Dans la salle à manger, un ordinateur : "C'est mon bureau !", s'exclame-t-elle. Derrière une porte de placard, quelques cartons, son "stock de marchandises" qui grandit de jour en jour. **C'est en devenant maman que Céline s'est senti la force de tout changer** en créant une micro-société pour un site d'e-commerce. "Je travaillais au sein de l'équipe d'un site de commerce en ligne pour une grande société. Suite à ma deuxième grossesse, je me suis rendu compte que j'étais "mise au placard". Je trouvais ça injuste, ce n'est pas parce que j'étais maman que je n'avais pas le droit d'avoir une vie professionnelle intéressante ! Et puis, **pendant mon congé maternité, j'avais cherché des produits que je ne trouvais pas dans les magasins en France.** Petit à petit a germé l'idée que je

pouvais proposer des objets de puériculture pour simplifier la vie des mamans." Céline s'est lancée, il y a un an, en prenant un congé pour création d'entreprise. Bien sûr, elle ne peut pas encore dégager de salaire avec son activité, mais le fruit des ventes rentre petit à petit. "Ce que je fais m'intéresse et m'épanouit vraiment. J'aime travailler chez moi, j'emmène les enfants à l'école et à la garderie, je suis disponible pour eux s'ils sont malades." Envie de suivre le même chemin que cette maman entrepreneuse ?

Si, vous aussi, en avez assez de jongler entre deux vies et que votre travail de salariée ne vous satisfait plus, eh bien suivez le guide !

On se renseigne...

Vous avez une idée derrière la tête ? Commencez par vous informer un peu : comment la mettre en place ? **Où travailler ? Pour quelle clientèle ? À quel prix ?** Sans vous lancer dans une monstrueuse étude de marché, vous pouvez au moins regarder ce qui se fait ailleurs. L'idéal ? Vous positionner différem-

ment. Par exemple, si vous faites du soutien scolaire, pourquoi ne pas axer votre activité sur le soutien scolaire spécifiquement auprès des enfants dyslexiques ? Ou les petits en convalescence, qui doivent rattraper leurs absences en classe ? Une fois votre idée mieux définie, déposez illico le nom de l'entreprise et la marque auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI). Faites la même chose pour le nom de domaine sur le net en l'enregistrant en ligne.

À l'aventure !

Depuis le 1^{er} janvier 2009 existe un tout nouveau statut : celui d'auto-entrepreneur. Il comporte un avantage intéressant : **le paiement des cotisations sociales se fait seulement quand on dégage du chiffre d'affaire.** Pensez-y, car c'est un bon moyen de ne pas se "planter" dès la première année. Ça y est, votre dossier commence à s'étoffer ? C'est le moment de savoir vous entourer. ▶

AVANT DE VOUS LANCER...

- Vérifiez que toute la famille est partante pour cette aventure, même vos enfants. Écoutez leurs craintes.
- Soyez bien entourée ! Dès le début de votre projet, sachez taper aux bonnes portes (voir l'encadré sur l'accompagnement).
- Faites garder votre petit ! Pas d'illusion : si vous élevez Bibou à la maison, vous ne pourrez pas travailler en même temps.
- Voyez grand dès le début ! N'hésitez pas à mettre plus d'argent que prévu dans un projet, même si cela vous effraie un peu.
- En appartement, pensez au stockage. Pourquoi ne pas louer un bureau ?

► Allez donc musarder du côté des sites d'entreprenariat !

● Par exemple : les "mompreneurs" ont un blog où elles se présentent et parlent de leur entreprise (mompreneurs.over-blog.com), elles ont aussi un forum de discussion (mompreneurs.forumpro.fr).

● Pour en savoir plus sur le statut de l'auto-entrepreneur, vous pouvez aller surfer sur le site officiel www.lautoentrepreneur.fr ; mais également sur celui de l'agence pour la création d'entreprise (APCE sur www.apce.com) ou encore sur planete-auto-entrepreneur.com, dont la "foire aux questions" (FAQ) est très complète.

● Si vous êtes "demandeur d'emploi", via le parcours **Pôle Emploi, vous pouvez être aidé(e) gratuitement dans votre création d'entreprise**. Si vous ne l'êtes pas, tournez-vous vers les chambres de commerce, chambres de métiers, boutiques de gestion, incubateurs, coopératives d'activités et couveuses d'entreprises, voire vers un cabinet de conseil en création d'entreprise ou encore un consultant indépendant.

Les chiffres sont là : un créateur (bien) accompagné à 85 % de chances de passer le cap de la 5^e année. Par exemple, les "mompreneurs" se réunissent une fois par mois sur Paris, et des réseaux se montent dans d'autres villes de France. **Quand on travaille seule sur son projet depuis de longs mois, quel bonheur d'échanger** avec d'autres mamans entrepreneuses dans une ambiance... chaleureuse.



ibiza shots/Photonostop

Ce qu'il faut, c'est voir grand

A priori, il est très difficile de démarrer une activité de création d'entreprise sans un petit pécule d'au moins 3 000 euros. Une fois que vous aurez établi la totalité des besoins de votre plan de financement, comptez que vous devrez apporter au minimum 35 % de financement personnel, voire 50 %. Pour vous aider, pensez au dispositif Nacre dédié aux demandeurs

d'emploi. Il comprend un accompagnement et un prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. **Tournez-vous également vers le microcrédit, les prêts de l'Adie, les prêts d'honneur** des plateformes d'initiative locale ou faites appel au Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF). Ça y est, vous voilà (presque) convaincue ? Allez, il ne vous reste plus qu'à bûcher, monter un dossier et, pourquoi pas, changer de vie ! ■

CONSEILLÈRE : VALÉRIE WITIL, CONSULTANTE ET FORMATRICE EN CRÉATION D'ENTREPRISE
WWW.ACCOMPAGNEMENT-CREATEURS-ENTREPRISE.FR
 LE SITE DE CÉLINE FÉNIÉ : WWW.MAMANSSHOPPING.COM

ACCOMPAGNEMENT, MODE D'EMPLOI

1. Un "incubateur d'entreprise" est un accompagnement technique et financier qui sert à définir le futur produit que vous souhaitez lancer, c'est-à-dire passer de l'idée au projet.
2. Une "couveuse d'entreprise" est un hébergement économique de l'activité naissante qui permet de faire un test grandeur réelle de son projet. Soit du soutien, sans gros risques financiers.
3. Une "pépinière" est une structure intervenant après la création de votre entreprise pour vous fournir un lieu, des conseils, des services afin de mettre en commun certains frais...